

GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Objet de la délibération

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022

N° 2022-154

Approbation de la
décision modificative n° 1

Le 15 décembre 2022, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis salle Olivier Barillot, située au 1er étage de l'annexe de l'hôtel de ville et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, Mme Loubna KETFI-CHARIF, M. Philippe CHALLANT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Thierry BESANÇON, M. Bouabdallah KIOUAS, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Arnaud MIOTTE,

Argiésans : M. Roger LAUQUIN, **Autrechêne** : Mme Corinne AYMONIER, **Bavilliers** : Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, M. Gérald LORIDAT, **Belfort** : Mme Evelyne CALOPRISCO, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Rachel HORLACHER, Mme Charlène AUTHIER, M. Jean-Marie HERZOG, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Marie-Thérèse ROBERT, M. David DIMEY, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, M. Bastien FAUDOT, **Bethonvilliers** : M. Alain TRITTER, **Buc** : Mme Edith PETEY, **Châtenois-les-forges** : Mme Marie-Josée BAILLIF, M. Florian BOUQUET, **Chèvremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cravanche** : Mme Anne-Claude TRUONG, **Cunelières** : M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin** : Mme Martine PAULUZZI, **Eguenigue** : M. Gérard PAYROU, **Éloie** : M. Eric GILBERT, **Essert** : M. Dominique JEANNIN, **Lacollonge** : M. Michel BLANC, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Pérouse** : M. Jean-Pierre CNUUDE, **Phaffans** : Mme Christine BAINIER, **Roppe** : M. Jean-François ROUSSEAU, **Urcerey** : Mme Marie-France BONNANS-WEBER, **Vézelois** : M. Roland JACQUEMIN.
M. Bruno MARTIN (suppléant de M. Pascal GROSJEAN)

Etaient absents :

M. Jacques BONIN Vice-président - mandataire : Mme Maryline MORALLET Vice-présidente
M. Pierre CARLES Vice-président - mandataire : Mme Marie-France CEFIS Vice-présidente
Mme Françoise RAVEY Conseillère communautaire déléguée - mandataire : M. Stéphane GUYOD Vice-président
M. Joseph ILLANA Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marianne DORIAN Conseillère communautaire déléguée
M. Laurent DEMESY Conseiller communautaire délégué - mandataire : M. Thierry BESANÇON Conseiller communautaire délégué
M. Pierre-Jérôme COLLARD (Belfort) - mandataire : M. Jean-Marie HERZOG (Belfort)
Mme Nathalie BOUDEVIN (Belfort) - mandataire : M. Samuel DEHMECHE Vice-président
Mme Parvin CERF (Belfort) - mandataire : Mme Corinne CASTALDI (Belfort)
M. Brice MICHEL (Belfort) - mandataire : M. Nikola JELICIC (Belfort)
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : M. Tony KNEIP (Belfort)
M. François BORON (Belfort) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO (Belfort)
Mme Annie BAULAY (Belfort) - mandataire : Mme Mathilde REGNAUD (Belfort)
M. Julien PLUMELEUR (Charmois) - mandataire : M. Damien MESLOT Président
Mme Marie-Line CABROL (Offemont) - mandataire : M. Jean-François ROUSSEAU (Roppe)
M. Pierre BARLOGIS (Trévenans) - mandataire : M. Philippe CHALLANT Vice-président
M. Alain SALOMON (Vétrigne) - mandataire : M. Roland JACQUEMIN (Vézelois)
M. Bernard MAUFFREY (Andelnans)
M. Michel NARDIN (Angeot)
M. Thierry PATTE (Banvillars)
M. Loïc LAVAILL (Belfort)
Mme Samia JABER (Belfort)
Mme Marie-José FLEURY (Belfort)
M. Pierre GOBERT (Danjoutin)
M. Jean-Paul MORGEN (Denney)
M. Daniel SCHNOEBELÉN (Dorans)
Mme Hafida BERREGAD (Essert)

M. Jean-Claude MOUGIN (Fontenelle)
M. Bernard GUERRE-GENTON (Lagrange)
M. Sylvain RONZANI (Larivière)
M. Philippe CREPIN (Montreux-château)
Mme Pascale GABILLOUX (Novillard)
M. Dominique RETAILLEAU (Offemont)
M. Alain FIORI (Petit-croix)
M. Olivier CHRETIEN (Reppe)
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie)
Mme Marie-Paule MERLET (Valdoie)
Mme Sabrina MALAPELLE (Valdoie)
M. Pascal GROSJEAN (Bermont) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Josée BAILLIF

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 21h30.

Direction des Finances

Références : MM/RB/CN/DB
Code matière : 7.1

Objet : Approbation de la décision modificative n° 1

La décision budgétaire modificative présentée ci-dessous prend en compte plusieurs ajustements budgétaires tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement. Le présent rapport résume les informations financières présentées dans la maquette budgétaire qui est transmise en annexe.

I. Budget Principal

1. Section de fonctionnement

➤ Recettes réelles de fonctionnement :

Pas de modification

➤ Dépenses réelles de fonctionnement :

Il est proposé de verser deux subventions de fonctionnement (chapitre 65) :

- Une subvention exceptionnelle d'un montant de 5.000 € est proposé pour le Centre Chorégraphique National VIADANSE pour les soutenir face aux difficultés rencontrées avec la perte du soutien qui leur était apporté par le Fonds Européen de Développement Régional ;
- Une subvention d'un montant de 1.000 € est proposé pour l'Amicale des pompiers de Châtenois-les-Forges pour les soutenir dans l'organisation d'une randonnée cycliste dans le cadre du Téléthon prévue le 03 décembre 2022.

Il est également proposé d'inscrire un montant de 20.000 € (chapitre 65) afin de régler d'éventuelles indemnités qui seraient demandées par les titulaires de marchés publics au motif de l'imprévisibilité (inflation).

Ces dépenses sont compensées par un redéploiement des crédits avec le chapitre des charges à caractère général (chapitre 011).

2. Section d'investissement

➤ Recettes réelles d'investissement

Pas de modification

➤ Dépenses réelles d'investissement

Pas de modification

3. Opération d'ordre

Dans le cadre du travail entrepris sur l'actif de la collectivité, des reprises d'amortissements doivent être réalisées pour un montant de 45.103 €. Ces opérations sont neutres en dépenses et en recettes.

4. Equilibre des sections

Recettes réajustées ou nouvelles	0,00 €
Opérations d'ordre	45 103,00 €
Total des recettes de fonctionnement	45 103,00 €
Dépenses réajustées ou nouvelles	0,00 €
Charges à caractère général	-26 000,00 €
Autres charges de gestion courante	26 000,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	0,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	45 103,00 €
Recettes réajustées ou nouvelles	0,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	45 103,00 €
Total des recettes d'investissement	45 103,00 €
Dépenses réajustées ou nouvelles	0,00 €
Opérations d'ordre	45 103,00 €
Total des dépenses d'investissement	45 103,00 €
Besoin de financement (emprunt)	0,00 €

La décision modificative ne fait apparaître aucun besoin de financement nouveau sur le Budget Principal.

II. Budget Annexe de l'Eau

1. Section de fonctionnement

- Recettes réelles de fonctionnement

Pas de modification

- Dépenses réelles de fonctionnement

Il est proposé d'inscrire la somme de 200.000 € pour faire face à une augmentation du poste « achats d'eau » principalement en raison des conditions climatiques des derniers mois (chapitre 011).

2. Section d'investissement

- Recettes réelles d'investissement

Une subvention d'un montant de 200.000 € a été perçue de la part de l'Agence de l'Eau dans le cadre des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable réalisés en 2022 (chapitre 13).

- Dépenses réelles d'investissement

Pas de modification

3. Equilibre des sections

Recettes réajustées ou nouvelles	0,00 €
Total des recettes de fonctionnement	0,00 €
Dépenses réajustées ou nouvelles	200 000,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	200 000,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	-200 000,00 €
Recettes réajustées ou nouvelles	200 000,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	-200 000,00 €
Total des recettes d'investissement	0,00 €
Dépenses réajustées ou nouvelles	0,00 €
Total des dépenses d'investissement	0,00 €
Besoin de financement (emprunt)	0,00 €

La décision modificative ne fait apparaître aucun besoin de financement nouveau sur le Budget Eau.

III. Budget Annexe de l'Assainissement

1. Section de fonctionnement

- Recettes réelles de fonctionnement

Pas de modification

- Dépenses réelles de fonctionnement

Il est proposé d'inscrire :

- La somme de 9.000 € suite à la notification du montant à reverser à l'Agence de l'Eau dans le cadre de la redevance pour la modernisation des réseaux (chapitre 014).
- La somme de 20.000 € pour pouvoir régler les surcoûts facturés par les fournisseurs en raison de l'inflation (cf. supra) (chapitre 67).

Ces montants sont compensés par la diminution des crédits ouverts prévue pour l'annulation de titres sur les exercices antérieurs (chapitre 67).

2. Section d'investissement

- Recettes réelles d'investissement

Pas de modification

- Dépenses réelles d'investissement

Pas de modification

3. Equilibre des sections

Recettes réajustées ou nouvelles	0,00 €
Total des recettes de fonctionnement	0,00 €
Dépenses réajustées ou nouvelles	
reversement redevance Agence de l'Eau	9 000,00 €
Indemnités à verser	20 000,00 €
Titres annulés sur exercices antérieurs	-29 000,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	0,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	0,00 €
Recettes réajustées ou nouvelles	0,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	0,00 €
Total des recettes d'investissement	0,00 €
Dépenses réajustées ou nouvelles	0,00 €
Total des dépenses d'investissement	0,00 €
Besoin de financement (emprunt)	0,00 €

La décision modificative ne fait apparaître aucun besoin de financement nouveau sur le Budget Assainissement.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et des instructions comptables M57 et M49,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

d'adopter la décision budgétaire modificative n°1 du budget principal et des budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement du Grand Belfort Communauté d'Agglomération,

d'approuver le versement des subventions en procédant à un vote distinct pour les associations qui comptent un membre du conseil communautaire soit au sein de leur bureau, soit en qualité de salarié.

Pour	70	
Contre	0	
Suffrages exprimés	70	
Abstentions	4	Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Annie BAULAY, M. Bastien FAUDOT
Ne prend pas part au vote	1	Mme Delphine MENTRÉ

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 15 décembre 2022 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



Jerôme SAINTIGNY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 19 décembre 2022
Date de télétransmission : 19 décembre 2022
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20221215-lmc116588-BF-1-1